



Contrat port de plaisance et abus de la TG

Par **bzh_old**, le **22/05/2007** à **15:05**

bonjour,

j'ai souscrit un contrat avec un port de plaisance municipal pour mon bateau, pour lequel je paie mensuellement et je suis à jour, pour une ancienne dette de 500 qui n'a rien à voir avec le contrat la TG a fait déplacer, par le port, mon bateau il y a 2 mois pour que je n'y ai pas accès et menace de me le saisir (sachant qu'il a une valeur qui n'a rien à voir avec la dette! j'ai eu des menaces de perdre ma place par le port si je ne trouve pas un arrangement avec la TG (il faut 7ans d'attente pour en avoir une autre,) je suis donc pieds et points liées, si je rale je perds ma place, est ce normal ? sachant qu'en plus le bateau a énormément souffert de cette manoeuvre ! qui va payer les dommages ? est qu'est-ce que je peux faire à part me taire ?

merci de votre aide!

Par **ju13**, le **21/11/2008** à **17:46**

Bonjour,

Qu'est ce que vous entendez par "TG"?

Quel est l'objet du déplacement, pourquoi vous a-t-on déplacé et de où à où?

Vous a t-on préalablement averti?

Etes vous en mesure de prouver que le déplacement a abîmé votre navire?

Comme votre message date un peu peut être que le problème a trouvé une solution, heureuse ou non. Entout cas je serais curieux de savoir laquelle car je m'intéresse particulièrement à ce

type de problème de plice et de gestion des ports.

Dans l'attente
A très bientôt,